**MODALITÉS**

**Inscription**

**Les inscriptions se feront EN LIGNE**, sur votre espace personnel sur le site [www.fleuriaye-equitation.com](http://www.fleuriaye-equitation.com) pour les anciens cavaliers et au bureau pour les nouveaux.

En payant votre acompte en ligne, vous acceptez la mise en place des prélèvements sur votre compte. (Merci de télécharger (onglet téléchargement), compléter et signer l’autorisation de prélèvement et nous la retourner par mail à fleuriaye@gmail.com accompagné si besoin de votre RIB)

**Calendrier des cours**

L’année équestre comporte 34 heures et se déroule sur 10 mois de septembre à fin juin.

Début des séances à partir du 4 Septembre 2023 – fin des cours le 29 juin 2024

Vacances de la Toussaint : suspension des cours sur les deux semaines (du 22/10 au 05/11/2023)

Vacances de Noël : suspension des cours sur les deux semaines (du 24/12/2023 au 07/01/2024)

Vacances de février : suspension des cours sur les deux semaines (du 25/02 au 10/03/2024)

Vacances de printemps : suspension des cours sur les deux semaines (du 21/04 au 05/05/2024)

Suspension d’un jour de cours dans l’année qui vous sera transmis 1 mois avant.

**Séances non effectuées et modalités de rattrapage**

**LE FORFAIT ANNUEL EST DÛ**. En cas d’arrêt de l’activité, il n’y aura **AUCUN REMBOURSEMENT, sauf sur certificat médical précisant l’incapacité à pratiquer l’équitation au minimum 1 mois.**

**LES PRELEVEMENTS MENSUELS RESTENT DÛS.** En cas d’impayé, quel que soit le motif, nous transmettrons directement à notre service contentieux votre dossier afin de recouvrir les sommes dues.

En cas d’absence à un cours vous avez la possibilité de rattraper le cours sur un autre créneau (à demander à votre moniteur ou voir créneau disponible en ligne sur votre espace personnel sur [www.fleuriaye-equitation.com](http://www.fleuriaye-equitation.com) )

Attention, les rattrapages sont possibles dans la limite de 8 cours sur l’année, sous condition de vous être désinscrits en ligne sur votre espace personnel sur [www.fleuriaye-equitation.com](http://www.fleuriaye-equitation.com) ou d’avoir été informé de l’absence 24 h à l’avance minimum par écrit.

**Licence + Certificat médical**

Pour tous les cavaliers, la licence FFE est obligatoire, ainsi qu’un certificat médical d’aptitude à la pratique de l’équitation, y compris en compétition (formulaire à télécharger sur votre espace cavalier FFE ou renouvellement de questionnaire).

La licence comprend une assurance dans la limite des conditions fixées par cette dernière comme affichées dans votre club house. Il vous appartient de les lire et par votre inscription vous reconnaissez en avoir connaissance et faire votre affaire personnelle des éventuels compléments d’assurances que vous jugerez utiles.

**Modalités de paiement**

**> Paiement comptant :**

Un seul paiement : vous bénéficiez de 20 € de remise. (En ligne sur votre espace personnel sur [www.fleuriaye-equitation.com](http://www.fleuriaye-equitation.com) ) ou par chèque s’il s’agit d’une nouvelle inscription.

**> Paiement par prélèvement :**

D’octobre à juin, un prélèvement mensuel sera effectué suivant la grille de tarif, et suivant le montant indiqué sur votre facture. Merci de déposer votre RIB et de compléter l’autorisation de prélèvement que vous retrouvez dans votre espace personnel à votre nom ou celui du tiers payant.

Le règlement de la licence se fait au moment de l’inscription et vient s’ajouter à celui de l’acompte demandé.